

Aides financières / soutien financier - Du 13/11/2023 au 31/08/2024 - Éditeurs

## Aide aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des catalogues (hors revues)aaa

Aider les éditeurs à promouvoir leurs auteurs

La subvention aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications a pour objet d'accompagner les éditeurs indépendants dans le développement de leur activité par le soutien à des actions de promotion de leurs publications (hors revues) et de leurs auteurs quand leur notoriété n'est pas encore établie.

**Montant susceptible d'être accordé**

De 500 € à 30 000 €.

[Plus d'informations sur le site du CNL](#)

### Modalités

#### Éligibilité

Sont éligibles les personnes morales qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Être une structure dont l'activité d'édition figure dans l'objet social et les statuts ; quels que soient son pays et sa forme juridique ;
- Publier des ouvrages en français et/ou dans une des langues de France ;
- Avoir au moins un an d'activité (i.e. un exercice comptable complet) ;
- Avoir au moins trois ouvrages publiés à son catalogue ;
- Avoir un catalogue régulièrement alimenté, au rythme d'au moins un ouvrage par an ;
- Pour l'édition imprimée et/ou numérique, disposer de contrats de diffusion et de distribution pour la France ou, à défaut, d'une diffusion dans un réseau stable de librairies (au moins une vingtaine) à l'échelle nationale ;
- Être référencé sur les plateformes Electre ou Dilicom et diffusés afin d'attester de leur diffusion ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective ;
- Ne pas relever de l'édition publique ;
- Respecter les obligations légales en matière d'exploitation des œuvres.

Chaque demandeur peut au plus soumettre quatre demandes de subvention aux éditeurs pour la traduction d'ouvrages en langue française par session et par commission. Cette subvention n'est pas cumulable avec une aide à la publication pour un même projet.

#### Dépôt des dossiers

Le dépôt de demande auprès du CNL se fait exclusivement en ligne sur le [Portail numérique des demandes d'aides](#), aux dates limites de dépôt des dossiers indiquées ci-dessous :

- Le 10 janvier** pour la session de février 2024 ;
- Le 2 mai** pour la session de juin 2024 ;
- Le 31 août** pour la session d'octobre 2024.

Le demandeur doit fournir au CNL les différents éléments mentionnés, ainsi que toute pièce jugée utile par le CNL.

Pour déposer votre demande, vous devez avoir créé votre compte personnel sur le Portail numérique des demandes d'aides au plus tard 3 jours ouvrés avant la date limite de dépôt des dossiers.

Passé ce délai, votre demande de création de compte ne sera pas traitée et vous ne pourrez donc pas déposer de demande pour la session envisagée.

### Précisions complémentaires

CENTRE NATIONAL DU LIVRE

11, rue de Valenciennes - 75013 Paris Cedex 04



**AGENCE RÉGIONALE  
DU LIVRE & DE LA LECTURE**  
HAUTS-DE-FRANCE

Hotel d'Avejan, 53 rue de Verneuil, 75343 Paris Cedex  
07

<https://centrenationaldulivre.fr/>

Contact - Sidonie MEZAIZE-MILON

[sidonie.mezaize@centrenationaldulivre.fr](mailto:sidonie.mezaize@centrenationaldulivre.fr) [01.49.54.68.94](tel:0149546894)